



INFORMATIONS - COVID-19

Le guichet du Contrôle de l'Habitant

sera ouvert

les jeudis de 16h00 à 19h00

et ce depuis le 3 décembre 2020

Afin de respecter les directives liées au COVID 19, le port du masque est obligatoire dans tout le bâtiment de l'administration communale.

Contrôle des habitants	021 – 807 37 61	habitant@allaman.ch
Greffe municipal	021 – 807 34 56	admin@allaman.ch
Bourse communale	021 – 807 34 66	k.lambert@hellersa.ch

Nous vous remercions par avance de votre compréhension

La Municipalité